



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

*THIRTEENTH YEAR*

**825** *th MEETING: 11 JUNE 1958*

*ème SÉANCE: 11 JUIN 1958*

*TREIZIÈME ANNÉE*

# **CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS**

*NEW YORK*

---

## **TABLE OF CONTENTS**

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/825) .....	1
Adoption of the agenda .....	1
Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4022) .....	1

## **TABLE DES MATIÈRES**

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/825) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4022) .....	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'un cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIFTH MEETING

Held in New York on Wednesday, 11 June 1958, at 11 a.m.

## HUIT CENT VINGT-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le mercredi 11 juin 1958, à 11 heures.

*President:* Mr. T. F. TSIANG (China).

*Present:* The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/825)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

**Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4022)**

*At the invitation of the President, Mr. Charles Malik, representative of Lebanon, and Mr. Omar Loutfi, representative of the United Arab Republic, took places at the Council table.*

*The interpretation into French of the statement made by Sir Pierson Dixon (United Kingdom) at the 824th meeting was given.*

1. Mr. MATSUDAIRA (Japan): My delegation wishes at this juncture to make a brief statement on the problem before us.

2. My delegation notes with regret that the League of Arab States has failed to reach any amicable settle-

*Président :* M. T. F. TSIANG (Chine)

*Présents :* Les représentants des pays suivants : Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/825)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4022)**

*Sur l'invitation du Président, M. Charles Malik, représentant du Liban, et M. Omar Loutfi, représentant de la République arabe unie, prennent place à la table du Conseil.*

*Il est donné lecture de l'interprétation en français de la déclaration faite par sir Pierson Dixon (Royaume-Uni) à la 824<sup>e</sup> séance.*

1. M. MATSUDAIRA (Japon) [traduit de l'anglais] : Ma délégation désire présenter, dans les circonstances présentes, une brève déclaration sur le problème qui nous est soumis.

2. Ma délégation note avec regret que la Ligue des Etats arabes n'a pas été en mesure de régler à l'amiable

ment of this dispute through regional arrangements in accordance with the provisions and principles of the Charter of the United Nations.

3. I wish to make clear that the position of my Government is to adhere to, and to uphold under the Charter, the principles of respect for the political independence of Member States and of non-interference in their domestic affairs. My delegation, however, urges the Security Council to continue to exert its utmost efforts to solve the problem before it. The Council should not be paralysed in its endeavour under any circumstances. My delegation hopes that the matter will remain within the framework of the United Nations and that a peaceful settlement will be pursued.

4. Regarding the Swedish draft resolution [S/4022], my delegation is of the view that it is certainly a realistic approach to the problem. In view of the situation in Lebanon, my delegation will support that draft. We hope that it will serve the cause of international peace and security.

5. Mr. ILLUECA (Panama) (*translated from Spanish*): My delegation listened with keen attention yesterday afternoon when the Minister of Foreign Affairs of Lebanon appealed to the Council to adopt measures to alleviate a situation which, he said, directly affected his country's independence and which had deteriorated in the last few hours [824th meeting].

6. As a small Power, my country cannot turn a deaf ear to an appeal of this kind, the more so because non-intervention is one of the fundamental principles of international law. Nevertheless, we take the view that the Council cannot at this stage of the discussion take a position which would imply the condemnation of one of the parties involved in the situation we are considering since, in justice, no person or State can be condemned until the facts on which the charge is based have been fully proved.

7. From the beginning, therefore, we welcomed the suggestion made by the Swedish representative in his speech at the last meeting when he said that he was preparing a draft resolution contemplating the establishment by the Council of an observation group which would represent the United Nations on the spot and keep an impartial watch on events. Such a measure is unquestionably authorized by the terms of Article 29 of the Charter.

8. During the Council's recess yesterday and in the course of this morning, my delegation was able to study the Swedish draft resolution, and I should like to offer our comments on it.

9. In operative paragraph 1, the Council would decide to dispatch urgently an observation group to proceed to Lebanon so as to ensure that there is no illegal infiltration of personnel or supply of arms or other matériel — we take it that this means war material — across the Lebanese borders. As I understand it, the proposal is to establish an observation group whose principal and perhaps only function would be, under

le différend actuel par des arrangements régionaux conformément aux dispositions et aux principes de la Charte des Nations Unies.

3. Je tiens à préciser la position de mon gouvernement qui reconnaît et soutient, en vertu de la Charte, les principes du respect de l'indépendance politique des Etats Membres et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures. Ma délégation recommande toutefois au Conseil de sécurité de continuer de faire tout son possible en vue de résoudre le problème qui lui est soumis. Le Conseil ne devrait en aucun cas se laisser paralyser dans ses efforts. Ma délégation espère que la question ne sortira pas du cadre des Nations Unies et que l'on s'efforcera d'aboutir à un règlement pacifique

4. En ce qui concerne le projet de résolution de la Suède [S/4022], ma délégation estime qu'il permet certainement d'aborder le problème de façon réaliste. Étant donné la situation au Liban, ma délégation appuiera ce projet de résolution. Nous espérons qu'il servira la cause de la paix et de la sécurité internationales.

5. M. ILLUECA (Panama) [*traduit de l'espagnol*] : Ma délégation a écouté avec un vif intérêt l'appel adressé au Conseil hier après-midi par le Ministre des affaires étrangères du Liban ; M. Malik a demandé au Conseil d'adopter des mesures qui permettent de remédier à une situation qui, selon lui, met directement en jeu l'indépendance du Liban et s'était encore aggravée au cours des dernières heures [824<sup>e</sup> séance].

6. En sa qualité de petite puissance, mon pays ne peut demeurer insensible à une telle requête, d'autant plus que le principe de la non-intervention est l'une des règles fondamentales du droit international. Cependant, nous estimons qu'en aucun cas le Conseil ne doit adopter, au stade actuel des débats, une attitude qui impliquerait la condamnation de l'une ou l'autre des parties mêlées à la situation dont nous sommes saisis ; en effet, la justice la plus stricte commande de ne condamner une personne ou un Etat que lorsque l'on a pleinement vérifié la portée des faits reprochés.

7. C'est pourquoi, lorsque le représentant de la Suède a annoncé dans l'intervention qu'il a faite à la séance précédente qu'il préparait un projet de résolution prévoyant la création par le Conseil d'un groupe d'observateurs qui se rendrait sur place en qualité de représentant de l'Organisation des Nations Unies pour surveiller de façon impartiale les activités qui peuvent s'y dérouler, notre délégation a immédiatement trouvé cette suggestion très judicieuse. Une telle mesure est sans aucun doute autorisée par l'article 29 de la Charte.

8. Hier, pendant la suspension de séance, et ce matin encore, ma délégation a pu étudier les termes du projet de résolution de la Suède, et elle croit devoir formuler quelques observations à son sujet.

9. Par le paragraphe premier du dispositif, le Conseil déciderait d'envoyer d'urgence un groupe d'observation au Liban de façon à faire en sorte qu'aucune infiltration illégale de personnel ni aucun envoi illégal d'armes ou d'autre matériel — je suppose qu'il s'agit de matériel de guerre — n'aient lieu à travers les frontières libanaises. Si je comprends bien, il s'agit d'un groupe d'observateurs dont la tâche principale, et peut-être

the draft resolution, to observe any movements that might take place on the Lebanese frontier in order to ensure that there was no infiltration of armed men and war material of the kind which, according to the complaint submitted by Lebanon, has been taking place, thus threatening the country's independence.

10. In my delegation's view, such an observation group would not have the authority to undertake an inquiry into causes and past incidents to find out whether such infiltration has already taken place. This is the essential distinction between an observation committee and a committee of investigation. An observation committee is concerned with the observation of future events. An investigating committee, on the other hand, is concerned with discovering the truth about what has happened.

11. Clearly, in the present case, it is not the intention to create an instrument to carry out an investigation in accordance with Article 34 of the Charter, which appears to be the only provision under which the Security Council, on its own account or by the creation of a subsidiary instrument, can investigate any dispute or situation which might lead to international friction or give rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of the dispute or situation is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

12. My delegation considers that the observation group referred to in the draft resolution under consideration should be similar in character to the Peace Observation Commission, established by the "Uniting-for-peace" resolution approved by the General Assembly on 3 November 1950 [resolution 377 A (V)]; this Commission was given the task of observing and reporting on the situation in any area where there existed a dangerous state of international tension.

13. I take it, therefore, that it is a question of observing conditions in an area in which there may be international tension, and reporting on the situation. It is clear from the terms of reference, adopted by the General Assembly for the Peace Observation Commission that, when an observation group is formed, the predominant consideration must be to ensure that it is not empowered to inquire into events prior to its constitution. To give it such powers would create a situation which would lead to charges and counter-charges, thus widening the area of disagreement. We all know that an international dispute cannot be settled in this way. It is clear that the purpose of the Swedish draft resolution is to help to improve relations between Lebanon and the United Arab Republic, two sister nations. In these circumstances it would be unwise to undertake any inquiry into situations which, however well authenticated, might impede efforts to bring about a settlement or a *rapprochement* of the parties.

14. There is no doubt that such an observation group will bring about an improvement in the present relations between Lebanon and the United Arab Republic since its presence on the scene of events will have a moderating influence on the actions of both parties.

la seule tâche, d'après le projet de résolution, sera de surveiller les mouvements qui peuvent avoir lieu à la frontière libanaise, afin d'assurer qu'il ne se produise aucune infiltration de personnes armées ou de matériel de guerre : le Liban se plaint en effet que des infiltrations de ce genre se sont produites jusqu'à ce jour, mettant en danger son indépendance.

10. Ma délégation ne croit pas que ce groupe d'observation puisse être habilité à entreprendre une enquête sur les faits passés et leurs causes afin de déterminer si des infiltrations se sont produites ces temps derniers. C'est en cela précisément qu'une commission d'observation diffère d'une commission d'enquête. L'une, la commission d'observation, s'efforce d'observer les faits à venir; l'autre, la commission d'enquête, doit chercher à déterminer ce qui a effectivement eu lieu dans le passé.

11. Il ne s'agit évidemment pas, dans le cas présent, d'un organisme qui entreprendrait d'enquêter au sens de l'Article 34 de la Charte, seule disposition, semble-t-il, qui autorise le Conseil de sécurité à enquêter, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un organe subsidiaire créé à cet effet, sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

12. La délégation du Panama estime plutôt que les pouvoirs qu'il faudrait donner au groupe d'observation prévu par le projet de résolution s'apparentent à ceux qui ont été accordés à la Commission d'observation pour la paix, créée à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale, le 3 novembre 1950, de la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix » [résolution 377 A (V)]; cette commission avait été chargée d'observer la situation dans toute région où il existait un état de tension internationale, et de faire rapport à ce sujet.

13. Il s'agit donc en fait de surveiller une région où il peut exister un état de tension internationale et de faire rapport à ce sujet. La définition adoptée par l'Assemblée générale lors de l'établissement de la Commission d'observation pour la paix montre clairement que le premier principe à observer dans le cas d'un groupe d'observation est que ce groupe ne peut juger de ce qui s'est passé antérieurement à sa constitution. Cela donnerait lieu, en effet, à des accusations et des contre-accusations qui ne feraient qu'approfondir les divergences. Tel n'est pas, nous le savons bien, le moyen de régler une controverse internationale. Il est clair que le projet de résolution du représentant de la Suède a pour but d'améliorer la situation existante entre le Liban et la République arabe Unie, deux pays frères ; il ne serait donc pas opportun de vouloir enquêter sur des situations qui, bien que réelles peut-être, pourraient compromettre une tentative d'accord ou de rapprochement entre les parties.

14. Le groupe d'observation permettra sans aucun doute d'améliorer les relations entre le Liban et la République arabe Unie, car sa présence sur les lieux des événements incitera les deux parties à modérer leurs actes.

15. My delegation therefore considers that the limits within which the group is to carry out its task of observation should be clearly established in order to ensure that it does not have powers of the kind attributed to it in this morning's local Press and does not have more authority than it should have as an observation group, which should in no circumstances be regarded as a court of inquiry. I shall not make a formal proposal on these lines, but will leave the matter to the discretion of this Council.

16. My delegation wishes, however, to make it clear that it is voting for the establishment of an observation group as provided in the Swedish draft resolution, on the understanding that it is an observation mission in the sense I have used the term and that it will not inquire into or pass judgement on past events or situations, for such action might well aggravate relations between the two countries concerned and my delegation is anxious to help to find an effective formula for the maintenance of peace and security in the Middle East. We hope that the Swedish draft resolution will be accepted by both parties and will be supported by all the members of this Council, including the permanent members with the right of veto.

17. Mr. ARAUJO (Colombia) (*translated from Spanish*): My delegation associates itself with the statement made at this meeting by the Japanese representative, whose thinking and position on the question before us coincides with our own. We shall, therefore, refrain from making a long statement which would lack the precision and clarity which distinguished Mr. Matsudaira's remarks. I need only say that we shall vote in favour of the draft resolution submitted by the Swedish representative.

18. Mr. RITCHIE (Canada): I wish to join with other members of the Security Council who have urged the adoption of the draft resolution introduced at the 824th meeting by the representative of Sweden. The situation which we see unfolding in Lebanon is one which requires prompt action and, in our view, the measures contained in the Swedish draft constitute a constructive approach to that situation.

19. The primary aim of the draft resolution before us is to provide United Nations machinery for dealing with acts of illegal infiltration of personnel and supply of arms which are, unfortunately, contributing to the state of unrest in Lebanon and are clear evidence of interference from outside the country.

20. The Foreign Minister of Lebanon has spoken in detail and in deeply anxious tones about the disturbances in his country. There are significant indications that the tensions within Lebanon are increasing and, of course, the most dangerous element is the spread of armed rebellion.

21. Lebanon has appealed to the Council for assistance in this hour of national trial, and it is clearly the

15. C'est pourquoi ma délégation pense qu'il convient de définir clairement la portée de la tâche du groupe d'observation, afin qu'il n'ait nullement les attributions que l'on pouvait lire ce matin dans la presse de New-York, et que ses pouvoirs ne dépassent pas ceux que doit avoir un groupe d'observation, qui ne saurait s'ériger en aucun cas en tribunal d'enquête. Je ne fais pas à ce sujet de proposition formelle, et je m'en remets à la sagesse du Conseil.

16. Ma délégation tient toutefois à souligner que si elle appuie de son vote la création du groupe d'observation mentionné dans le projet de résolution présenté par la Suède, c'est en supposant que la tâche de cette mission d'observation répondra aux principes que j'viens d'exprimer, c'est-à-dire que les observateurs n'devront pas entreprendre d'enquête ni prononcer de jugement sur des faits ou des situations passés. Une telle attitude contribuerait peut-être à aggraver la situation entre les deux pays en cause, alors que ma délégation tient à faciliter l'élaboration d'une formulation efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous espérons que le projet de résolution présenté par la Suède rencontrera l'accord de deux parties et obtiendra les voix de tous les membres du Conseil, y compris les membres permanents qui disposent du droit de veto.

17. M. ARAUJO (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] La délégation de la Colombie s'associe aux paroles prononcées à la présente séance par le représentant du Japon, qui coïncident absolument avec la pensée et l'attitude de la Colombie dans l'affaire qui nous préoccupe. C'est pourquoi je m'abstiendrai de faire une longue déclaration qui n'aurait ni la précision ni la clarté des observations de M. Matsudaira. J'ajoutera simplement que ma délégation votera en faveur du projet de résolution présenté par le représentant de la Suède.

18. M. RITCHIE (Canada) [*traduit de l'anglais*] Je tiens à m'associer aux déclarations des membres du Conseil qui ont préconisé l'adoption du projet de résolution présenté à la 824<sup>e</sup> séance par le représentant de la Suède. Les événements que nous voyons se dérouler au Liban exigent une action rapide et, à notre avis, les mesures recommandées dans le projet suédois représentent une contribution positive à la solution du problème.

19. Le but essentiel du projet de résolution qui nous est soumis est la création d'un organe des Nations Unies permettant de faire face à l'infiltration illégale de personnes et à l'envoi illégal d'armes, actes qui, malheureusement, aggravent les troubles au Liban et sont la preuve évidente d'une intervention extérieure.

20. Le Ministre des affaires étrangères du Liban a parlé longuement, et avec une profonde inquiétude des troubles en cours dans son pays. Il y a tout lieu de penser que la tension s'accroît au Liban, et l'élément le plus dangereux est sans nul doute l'extension de la rébellion armée.

21. Le Liban a demandé au Conseil de sécurité de l'aider en cette heure d'épreuve nationale, et il est clai-

responsibility of all members to heed that appeal as it relates to external interference in Lebanon.

22. It has been the consistent view of the Canadian Government that States Members of the United Nations should have the right, and indeed should exercise that right, of bringing to the appropriate body of the United Nations their anxieties about their relations with neighbouring countries, particularly, of course, when they consider that there is a threat from without or some form of external interference in their domestic affairs. We agree wholeheartedly with those who say that the United Nations should be prepared to hear these appeals for help, and we consider it axiomatic that its response should be particularly sympathetic towards appeals from the smaller countries, which must, indeed, rely largely on the United Nations for their continued existence in independence and peace.

que tous les membres du Conseil se doivent de répondre à cet appel, provoqué par une intervention extérieure dans les affaires du Liban.

22. Le Gouvernement canadien a toujours estimé que les Etats Membres des Nations Unies devraient avoir le droit — et, devraient, en fait, exercer ce droit — de soumettre aux organes appropriés des Nations Unies leurs craintes au sujet de leurs relations avec les Etats voisins, surtout — et cela va de soi — lorsqu'ils estiment qu'il existe une menace de l'extérieur ou une ingérence étrangère quelconque dans leurs affaires intérieures. Nous partageons entièrement les vues de ceux qui soutiennent que l'Organisation des Nations Unies doit être prête à entendre ces appels à l'aide, et c'est pour nous un principe bien établi que cette réponse devrait être particulièrement favorable lorsque ces appels émanent de petits pays, qui, dans une large mesure, doivent compter sur les Nations Unies pour continuer d'exister dans l'indépendance et dans la paix.

23. Un autre principe fondamental de la politique suivie par le Canada à l'Organisation des Nations Unies a consisté à rechercher avant tout des solutions efficaces et pratiques. C'est dans cet esprit que nous considérons maintenant le projet de résolution présenté au Conseil par le représentant de la Suède. Nous espérons sincèrement que tous les membres, ayant eu le temps d'étudier cette proposition, sont parvenus à la même conclusion.

24. Ma délégation estime que, étant donné les conditions actuelles, le projet de résolution suédois est à la fois empreint de sagesse et de diplomatie et qu'il ne sort pas du cadre des responsabilités du Conseil de sécurité dans une telle question. Nous espérons qu'une action du type de celle qui est proposée pourra être entreprise rapidement et efficacement et que, s'il en est ainsi, elle permettra d'éviter que ne s'étendent au Liban des troubles qui, à notre avis, pourraient avoir des conséquences graves, non seulement pour ce pays, mais pour cette région tout entière. Nous sommes heureux de constater que le projet de résolution suédois contient un alinéa dont les termes offrent au Secrétaire général la possibilité de contribuer à la solution de ce problème — ainsi que la liberté d'action nécessaire dans ce but.

25. En disant cela, je ne veux nullement donner à penser que les Etats intéressés sont dispensés de poursuivre leurs efforts en vue de régler leurs différends, que ce soit par des contacts établis par d'autres voies ou par une action unilatérale visant à la conciliation. Les dispositions de la Charte sont parfaitement explicites en ce qui concerne la responsabilité des Membres des Nations Unies quant à la recherche d'une solution pacifique par divers moyens. A notre avis, le fait que le Conseil de sécurité soit saisi de cette question ne modifie pas ces responsabilités. A la vérité, je n'ai guère besoin d'ajouter que, sans la pleine coopération des parties intéressées, la réponse du Conseil à la demande d'aide formulée par le Liban ne saurait donner de résultats positifs. Le représentant de la Suède a souligné ce fait quand il a présenté son projet de résolution. L'histoire des débats des divers organes des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, illustre parfaitement ce que je viens de dire à cet égard.

23. It is also a basic tenet of Canada's policy at the United Nations to concentrate on efforts to find effective and practical solutions. This is how I now regard the draft resolution which the Swedish representative has submitted to the Council. We earnestly hope that all members, having had time to reflect on this proposal, will have reached the same conclusion.

24. In the circumstances in which we meet today, it strikes my delegation that the Swedish draft is both wise and statesmanlike and that it is fully within the scope of the Security Council's responsibility in a matter of this kind. It is our hope that action of the kind proposed can be taken swiftly and efficiently and that, if so, it will help to avert the spreading disorder in Lebanon which, in our view, might have dangerous implications not only for that country, but for the area as a whole. We welcome the paragraph in the Swedish draft resolution which would give to the Secretary-General an opportunity and the necessary flexibility to make a contribution to the solution of this problem.

25. Having said all this, however, I do not mean to suggest that the States concerned are in any way absolved from pursuing their efforts to work out their differences, either by contacts through other channels or by unilateral action of a conciliatory nature. The provisions of the Charter are quite clear about the responsibility of Members to seek peaceful solutions by various means. In our view, the fact that the Security Council has become seized of this question does not change that responsibility. Indeed, I need hardly say that, without the fullest co-operation from the parties, the Council's response to Lebanon's appeal for assistance can hardly be effective. The representative of Sweden made this point at the time when he submitted his draft resolution. The pattern of past events in various bodies of the United Nations, but particularly in this Council, fully illustrates what I have said in this connexion.

26. In speaking about co-operation, I believe it may be desirable to recall once more the assurances which the representative of the United Arab Republic has voiced concerning the attitude of his Government toward the independence of Lebanon. I have already welcomed these assurances and I reiterate that welcome. It is the hope of my delegation that these assurances will find practical expression in the relations between the Government of the United Arab Republic and the Government of Lebanon. We believe that there could be a practical demonstration through unilateral action by the United Arab Republic Government. We consider, for instance, that inflammatory broadcasts and inflammatory articles in the press — not excluding, I may add, inflammatory statements from whatever quarter in this Council — can only have one effect, and that is a harmful one, in a situation as disturbed as the one which exists today in Lebanon.

27. We believe that it is in the interests of the countries in the area involved, indeed in the real interests of all the Members of the United Nations without exception, that this issue should be settled speedily and by peaceful means. We must never forget the grave danger in the world of today that a situation which develops in one part of the world may become so inflamed that it might threaten international peace and security.

28. The PRESIDENT: Since all other members of the Council have spoken, I now wish to speak as the representative of CHINA.

29. I had prepared a statement for the debate on the question under discussion, but I have decided not to give it. I have two reasons for this decision. First, it appears to me that at this juncture even the best of statements cannot do as much good as a good deed. We have the opportunity of doing a good deed by adopting the Swedish draft resolution. Secondly, I feel that the long discussion in the Council up to the present moment has served to clarify the nature of the crisis in Lebanon. The Foreign Minister of Lebanon has presented to the Council sufficient evidence of a trustworthy character to convince me that his country has indeed been the victim of foreign intervention in its domestic affairs. Without that foreign intervention, the domestic difficulties of Lebanon would not have assumed the present form or the present degree of gravity.

30. The representative of Iraq, in his remarkable speech last night [824th meeting], threw further light on the events in Lebanon. Mr. Jamali did more than that. He analysed for the Council the larger meaning of the foreign intervention of which Lebanon is a victim. That speech, in my judgement, deserves the close attention, not only of this Council, but also of all people interested in the cause of peace and freedom.

31. My delegation supports the Swedish draft resolution and will naturally vote for it. I regard this draft as the minimum which the Security Council can do in the discharge of its primary responsibility for the maintenance of peace and security in the world.

26. Puisque je parle de coopération, il est peut-être souhaitable de rappeler une fois encore les assurances données par le représentant de la République arabe unie quant à l'attitude de son gouvernement au sujet de l'indépendance du Liban. Je me suis déjà félicité de ces assurances, et je m'en félicite à nouveau. Ma délégation espère qu'elles trouveront leur expression pratique dans les relations entre le Gouvernement de la République arabe unie et le Gouvernement libanais. Nous pensons qu'elles pourraient être accompagnées d'une action unilatérale du Gouvernement de la République arabe unie. Nous estimons, par exemple, que les émissions radiophoniques incendiaires, les articles incendiaires dans la presse (ainsi que, ajouterai-je, les déclarations incendiaires faites au Conseil, d'où qu'elle viennent), ne peuvent avoir qu'un effet, et un effet néfaste, en présence d'une situation aussi troublée que celle qui règne aujourd'hui au Liban.

27. Nous estimons qu'il est de l'intérêt de tous le pays de cette région et de l'intérêt véritable de tous les Etats Membres des Nations Unies, sans exception, que cette question soit réglée rapidement et par de moyens pacifiques. Nous ne devons jamais oublier que le monde d'aujourd'hui est exposé au grave danger qu'une situation régnant dans une région s'aggrave au point qu'elle risque de menacer la paix et la sécurité internationales.

28. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisque tous les autres membres du Conseil sont intervenus dans le débat, je voudrais maintenant prendre la parole en qualité de représentant de la CHINE.

29. J'avais préparé une déclaration pour la discussion sur la question en discussion, mais j'ai décidé de ne pas la présenter. Il y a à cela deux raisons. Tout d'abord il me semble que, dans la situation actuelle, la meilleure déclaration ne peut être aussi efficace qu'une bonne action. Nous avons en ce moment la possibilité de faire une bonne action en adoptant le projet de résolution de la Suède. En second lieu, j'estime que la longue discussion qui s'est déroulée devant le Conseil jusqu'à ce moment a permis de faire la lumière sur la crise qui traverse le Liban. Le Ministre des affaires étrangères du Liban a apporté au Conseil des preuves suffisantes et dignes de foi, qui m'ont convaincu que son pays est réellement victime d'une ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Sans cette ingérence étrangère, les difficultés intérieures du Liban n'auraient jamais revêtu leur forme actuelle ni atteint le degré de gravité qu'elle a maintenant.

30. Dans son remarquable discours d'hier soir [824<sup>e</sup> séance], le représentant de l'Irak a apporté des éclaircissements nouveaux sur les événements du Liban. M. Jamali a fait plus que cela. Il a exposé devant le Conseil de sécurité le sens profond de l'ingérence étrangère dont est victime le Liban. A mon avis, ce discours mérite l'attention la plus profonde, non seulement du Conseil de sécurité, mais encore de tous les peuples: auxquels la cause de la paix et de la liberté est chère.

31. Ma délégation appuie le projet de résolution suédois, et elle votera naturellement en faveur de ce texte. J'estime que ce projet de résolution est le moins que le Conseil de sécurité puisse faire pour s'acquitter de sa responsabilité principale : le maintien de la paix et de la sécurité du monde.

32. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (*translated from French*): Like you, Mr. President, I have no intention of making a speech, particularly in view of the Swedish draft resolution that is now before us. I have only a few comments to make.

33. The United States representative supported the Lebanese case without putting forward any evidence and without explaining the reasons for his attitude. Unfortunately, the United States took this position before the matter was even discussed in the Security Council, as is clear from the statements of leading officials of the United States Government. It is regrettable that it did so, the more so as the submission of the Swedish draft resolution — which does not prejudge the issue and which the United States stated that it was prepared to support — should have encouraged the United States Government not to take so definite a position on the question at this stage.

34. I never hoped to be able to persuade the United Kingdom representative of the merits of our case; his position in this dispute was decided long ago. But I was somewhat surprised by the vehemence of the statement he made at the last meeting; he seems to be afraid that we are going to attack Lebanon. It is not we who commit aggression in the Middle East. There is no need for me to remind you of what the United Kingdom Government did in this part of the world a little over a year ago. The records of the Security Council and of the General Assembly are available for consultation on that point.

35. The United Kingdom delegation merely endorsed the allegations of the Foreign Minister of Lebanon and added nothing new to the discussion. In the circumstances it would seem unnecessary at this stage of the discussion for me to reply to the United Kingdom representative on the questions of fact with which I dealt at length at the previous meeting. I have, however, one comment to make. I hope that this pre-judgement of the issue is not intended to influence the judgement of the observation group the establishment of which is proposed in the Swedish representative's draft resolution. Happily, the majority of the members of the Security Council who have spoken, particularly those who have spoken today, have not prejudged the issue in this way.

36. I have one further remark to make. I wonder whether I should take Mr. Jamali's statement seriously. It is astonishing that a member of the Security Council representing a region of the world should take a position of this kind instead of making constructive proposals similar to those made by certain other delegations. But nothing that Mr. Jamali does surprises me; fortunately, it is difficult to take him seriously. I shall not deign to answer the insults: it is very easy to be insulting. I could be insulting myself, but it is more difficult to be objective and to respect the Security Council, of which Mr. Jamali has the honour of being a member. His speech was full of patent inaccuracies and untruthful allegations and barely touched on the question before us, the Lebanese complaint. The United Arab Republic has nothing to learn from Mr. Jamali. The United Arab Republic has a policy. It knows what it

32. M. LOUTFI (République arabe unie) : Comme vous, monsieur le Président, je ne compte pas faire de discours ; surtout après le dépôt du projet de résolution de la Suède, je me bornerai à faire quelques observations.

33. Le représentant des Etats-Unis a appuyé la thèse du Liban sans produire de preuves et sans nous expliquer les motifs de son attitude. Malheureusement, les Etats-Unis avaient adopté cette position avant même la discussion de la question au Conseil de sécurité, comme cela résulte des déclarations de responsables du gouvernement de ce pays. Cela est d'autant plus regrettable que le dépôt du projet de résolution de la Suède — projet qui ne préjuge pas la question et que les Etats-Unis ont déclaré être disposés à appuyer — aurait dû inciter le Gouvernement des Etats-Unis à ne pas prendre en ce moment cette position nette sur cette question.

34. Je n'ai jamais espéré convaincre du bien-fondé de notre thèse le représentant du Royaume-Uni : il y a bien longtemps qu'il avait pris position dans ce conflit. Mais j'ai été un peu surpris de la violence du discours qu'il a prononcé à la séance précédente : le représentant du Royaume-Uni semble craindre que nous n'allions attaquer le Liban. Ce n'est pas nous qui commettons des agressions dans le Moyen-Orient. Je n'ai pas besoin de rappeler le comportement du Gouvernement britannique, il y a à peine une année et quelques mois, dans cette partie du monde. Les procès-verbaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont pertinents à ce sujet.

35. La délégation du Royaume-Uni a simplement appuyé les allégations du Ministre des affaires étrangères du Liban, sans apporter d'éléments nouveaux dans l'affaire. C'est pourquoi, à cette phase du débat, je n'estime pas nécessaire de répondre au représentant du Royaume-Uni au sujet des questions de faits que j'ai traitées longuement à la séance précédente. Toutefois, j'ai une remarque à faire. J'espère que cette prise de position, qui préjuge la question, n'a pas pour but d'influencer le jugement du groupe d'observation dont le représentant de la Suède propose la création dans son projet de résolution. Heureusement, la majorité des membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole, notamment aujourd'hui, n'ont pas préjugé la question.

36. Encore une remarque. Je me demande si je dois prendre au sérieux le discours de M. Jamali. Il est étonnant de voir un membre du Conseil de sécurité qui représente une région du monde prendre cette attitude, au lieu de faire des propositions constructives comme celles qui ont été formulées ici par certaines délégations. Mais rien ne me surprend de la part de M. Jamali. Heureusement qu'il est difficile de le prendre au sérieux ! Je ne daigne pas répondre aux injures. Il est très facile d'insulter ; je peux aussi le faire ; mais il est plus difficile d'être objectif et de respecter le Conseil de sécurité, où M. Jamali a l'honneur de siéger. Son discours, plein d'inexactitudes flagrantes et d'allégations mensongères, n'a même presque pas touché au sujet que nous discutons, à savoir la plainte libanaise. La République arabe unie n'a pas de leçon à recevoir de M. Jamali. La République arabe unie a une politique. Elle sait ce

wants; its sole concern is for the well-being, prosperity and happiness of the Arab people. To discuss these questions with Mr. Jamali would do him too much honour.

37. Mr. JAMALI (Iraq): What I stated yesterday [824th meeting] was an honest point of view about the situation. I say again what I said last night: we harbour all good-will, all friendship for every Arab country. All we want is that there should be no interference in our affairs and that no Arab State should undertake to undermine our independence.

38. When I spoke last night about what Nasserism is doing, I said that I had material proofs to back up what I said; I did not speak in an offhand manner. I know that I am living day and night in an atmosphere where there is propaganda at night and inclinations in the day-time; these things are going on in the Arab world.

39. We want the words spoken by Mr. Loutfi to take on real meaning. Let them stop the radio attacks; let him tell me that as of last night the radio stopped broadcasting attacks on Iraq. Can he assure the Council about that? If he does that, I will be most happy. Let them stop their agents from activating the whole opposition and all the mobs and demagogic all over the Arab world.

40. Yesterday I received the magazine which I am holding in my hand; it is a magazine which I should like every member of the Security Council to see. It is called *The Arab Public*. I shall read to you only the headlines of this magazine. (By the way, it is edited and published in Syria.)

41. The headline of the first article reads: "Chamoun, the spy of the English Intelligence Service — Victory for the masses of the Arabs in Lebanon". The second article: "In Arab politics, a cabinet of thieves, agitators and traitors, a cabinet formed by Prince Faisal of Saudi Arabia". The third article: "The city of Aleppo takes part actively in doing its duty in supporting the masses in Lebanon in their struggle against the Government". The fourth article: "The first message from Lebanon explains the situation as it is. Camille Chamoun has deceived General Chehab and the Moslems do not want him to become Prime Minister". Then it continues: "Americans, hands off Lebanon!" The fifth article reads: "The revolution of freedom in the face of injustice and dictatorship — Camille Chamoun: ill luck, earthquakes, mortars, fires — All that took place in the régime of the criminal Chamoun since he took powers". After that it says: "The rulers of Iraq are base slaves who sold themselves to imperialism."

42. As we can see, Lebanon, Saudi Arabia and Iraq are all included, one after the other. This is a magazine that comes out in a sister Arab State.

43. The representative of the United Arab Republic does not want to take me seriously. Let him not take me seriously, but the facts are there. The peace of the world and its security are being threatened, and he

qu'elle veut ; elle ne désire que le bien-être, la prospérité et le bonheur du peuple arabe. Ce serait faire trop d'honneur à M. Jamali que de discuter ces questions avec lui.

37. M. JAMALI (Irak) [*traduit de l'anglais*] : Ce que j'ai dit hier [824<sup>e</sup> séance] était l'exposé honnête de mon point de vue sur la situation. Je répète ce que j'ai dit hier soir : nous sommes pleins de bonne volonté et de sentiments d'amitié à l'égard de tous les pays arabes. Tout ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait pas d'intervention dans nos affaires et qu'aucun Etat arabe ne cherche à saper notre indépendance.

38. Lorsque j'ai parlé hier soir de ce que fait le nassérisme, j'ai dit que j'avais des preuves matérielles pour appuyer mes paroles ; je n'ai pas parlé à la légère. Je sais que je vis nuit et jour dans une atmosphère où la propagande, la nuit, fait suite aux machinations du jour ; c'est ainsi que vont les choses dans le monde arabe.

39. Nous voulons que les paroles de M. Loutfi se traduisent par des actes. Qu'ils mettent fin à leur campagne d'attaques radiodiffusées. Que M. Loutfi me dise que la nuit dernière la radio a cessé ses attaques contre l'Irak. M. Loutfi peut-il en donner l'assurance au Conseil ? S'il le fait, j'en serai extrêmement heureux. Qu'ils mettent un terme aux activités de leurs agents qui encouragent toute l'opposition, agitent les foules et font de la démagogie dans tout le monde arabe.

40. J'ai reçu hier la revue que j'ai entre les mains ; c'est une revue que j'aimerais montrer à tous les membres du Conseil. Elle s'intitule : « Le Public arabe ». Je vous lirai seulement les titres de cette publication (elle est rédigée et publiée en Syrie).

41. Le premier article s'intitule : « Chamoun, l'espion des services de renseignements anglais — Victoire pour les masses arabes au Liban ». Le second article : « Dans la politique arabe, un cabinet de voleurs, d'agitateurs et de traîtres, un cabinet formé par le prince Faisal d'Arabie Saoudite ». Le troisième article : « La ville d'Alep fait son devoir et participe activement à l'action des masses libanaises dans leur lutte contre le gouvernement ». Le quatrième article dit : « Le premier message reçu du Liban explique la situation véritable. Camille Chamoun a trompé le général Chehab, et les musulmans ne veulent pas de lui comme Premier Ministre. » Il continue ensuite : « Américains, ne touchez pas au Liban ! » Le cinquième article dit : « La révolution de la liberté contre l'injustice et la dictature. — Camille Chamoun : mauvais sort, tremblements de terre, mortiers, incendies — tel est le bilan du régime du criminel Chamoun ». Il dit ensuite : « Les dirigeants de l'Irak sont de vils esclaves qui se sont vendus à l'impérialisme. »

42. Comme vous le voyez, le Liban, l'Arabie Saoudite et l'Irak sont tous visés, l'un après l'autre. Il s'agit d'une revue publiée dans un Etat arabe frère.

43. Le représentant de la République arabe unie ne veut pas me prendre au sérieux. Il n'en est pas moins vrai que les faits demeurent. La paix et la sécurité du monde sont menacées, mais il déclare que nous ne

says that we will not take Mr. Jamali seriously. I appeal to him and to his Government to put an end to such things. If he does that, that is all we want. We say to the United Arab Republic: We want nothing from you at all. We wish all good luck to you. We have in mind your welfare. All we want you to do is to stop such machinery which has been detrimental to our brotherly relations. We are your brothers. We want good-will. We want peace to prevail in the Middle East.

44. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to make a few remarks in connexion with the discussion which is taking place in the Security Council on the Lebanese Government's complaint.

45. The Soviet delegation notes, in the first place, that the representatives of certain western Powers, above all the United States and the United Kingdom, gave unreserved support to the Lebanese Government's complaint. In so doing, they took a clearly subjective, biased position, which is an outgrowth of their foreign policy *vis-à-vis* the countries of the Near and Middle East. Their position cannot be described in any other way, for the representatives of the United States and the United Kingdom completely ignored the official statements of the Government of the United Arab Republic and the statements by the representative of the United Arab Republic here in the Security Council. They paid no heed to the specific facts and arguments presented, which leave no doubt as to the groundlessness of the Lebanese Government's complaint.

46. Without wishing to repeat the facts we cited at the last meeting of the Council, which showed that the United States and the United Kingdom were interfering in the internal affairs of the Arab States and were preparing for armed intervention in Lebanon, the Soviet delegation is compelled to draw the attention of the members of the Council to certain actions on which the United States and United Kingdom Governments are working while this debate is in progress here. The United States evidently places greater reliance on its rocket-carrying jet aircraft than on United Nations decisions. How else can one explain the fact that, at the very time that Mr. Lodge is arguing here in the Security Council for the dispatch of United Nations observers to Lebanon, the United States Government decides to send a large new consignment of jet aircraft to Lebanon to fight against the Lebanese population?

47. I should now like to say a few words about the statement by the Iraqi representative, Mr. Jamali. This is not the first statement he has made that is, I would say, imbued with unconcealed hatred for the Soviet Union and certain Arab peoples which have freed themselves from the yoke of colonialism. In itself, the statement would not call for a reply, were it not for the fact that it constitutes a frank confession of faith by a man who has linked his fate to the colonialists.

48. From Mr. Jamali's reasoning, it appears that he regards as the Soviet Union's mortal sin the fact that

prendrons pas au sérieux M. Jamali. Je lui demande, ainsi qu'à son gouvernement, de mettre un terme à cet état de choses. S'il le fait, c'est tout ce que nous voulons. Nous disons à la République arabe unie : Nous ne vous demandons rien d'autre. Nous vous souhaitons la meilleure chance possible. Votre prospérité nous tient à cœur. Tout ce que nous vous demandons, c'est de mettre fin à ces machinations qui ont nui à nos relations fraternelles. Nous sommes vos frères. Nous voulons qu'existe entre nous un sentiment de solidarité. Nous voulons que la paix règne au Moyen-Orient.

44. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je voudrais faire quelques observations dans le cadre de l'examen par le Conseil de sécurité de la plainte du Gouvernement libanais.

45. La délégation soviétique constate d'abord que les représentants de certaines puissances occidentales, et avant tout les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ont appuyé sans réserve la plainte du Gouvernement libanais. Ce faisant, ils ont adopté une attitude nettement partielle et dénuée d'objectivité, qui résulte de leur politique étrangère à l'égard des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. On ne peut qualifier autrement leur position, car les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont méconnu complètement les déclarations officielles du Gouvernement de la République arabe unie ainsi que l'intervention du représentant de ce pays au Conseil de sécurité. Ils n'ont pas tenu compte des faits concrets et des arguments qui ont été exposés et qui ne laissent subsister aucun doute sur le manque de fondement de la plainte du Gouvernement libanais.

46. Sans vouloir répéter les faits que nous avons cités à la dernière séance du Conseil, et qui témoignent de l'ingérence des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les affaires intérieures des Etats arabes et de l'intervention armée que ces pays préparent au Liban, la délégation soviétique ne peut manquer d'appeler l'attention des membres du Conseil sur certaines mesures que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni mettent au point au moment même où la question libanaise est discutée ici. Les Etats-Unis comptent plus, semble-t-il, sur leurs avions à réaction armés de fusées que sur les décisions de l'Organisation des Nations Unies. Comment expliquer autrement que, au moment même où M. Lodge préconise ici, au Conseil de sécurité, l'envoi au Liban d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement des Etats-Unis décide d'expédier dans ce pays, de nouveau, un grand nombre d'avions à réaction devant servir à la lutte contre la population libanaise ?

47. Quelques mots maintenant sur l'intervention de M. Jamali, le représentant de l'Irak. Cette intervention, qui n'est pas la première, exprime d'un bout à l'autre une haine non déguisée de l'Union soviétique et de certains peuples arabes qui se sont libérés du joug colonialiste. Cette intervention, en soi, n'exigerait pas de réponse si elle n'était pas la franche confession d'un homme qui a lié son destin au colonialisme.

48. Si l'on suit l'argumentation de M. Jamali, on voit que, d'après lui, le péché mortel de l'Union soviétique

we consistently and decisively support the Arab peoples' striving for unity, that we advocate letting the Arabs live as a harmonious family. If that is a sin in the opinion of some members of the Council, then we confess to it. Yes, we are in favour of the establishing of friendly, brotherly relations among the Arab peoples, the strengthening of the independence of the countries of the Arab East, and the consolidation of peace and security in that area. This policy of the Soviet Government is supported by the Arabs, for the very same goals are sought by all peoples that are divided by centuries-old colonial oppression and that know how much importance to attach to the communist bugaboo, which has long since ceased to frighten anyone, but has been dragged out once again by Mr. Jamali.

49. I must say, however, that here, too, Mr. Jamali is merely repeating what the United States Secretary of State, Mr. Dulles, had already said about Lebanon. Mr. Dulles also declared that the events in Lebanon were the handiwork of the communists. It is interesting to see how the Lebanese answered Mr. Dulles on this point.

50. On 14 May 1958, the Lebanese newspaper the *Telegraph-Beirut* published a statement by former Prime Minister Saeb Salaam, replying to Mr. Dulles' assertion that the events in Lebanon were the handiwork of the communists. I shall quote this statement, which, incidentally, answers Mr. Jamali as well:

"It is regrettable that a responsible statesman like Dulles should make a statement of this kind, which completely ignores the actual state of affairs in Lebanon, where armed bands, incited and supplied by the authorities, are killing and wounding citizens. Dulles' statement that the Opposition's activity is communist-inspired is refuted by the fact that the leaders of the country's various religious communities, including the Maronite Patriarch, the Shah Mufti and the Ulema, and the Druze sheikhs, have given their blessing to the popular movement and are openly supporting it. The Lebanese want only one thing — to maintain Lebanon's existence and independence and to ensure peace in their own country and in all the Arab countries. The sooner the United States understands the great truth that the present national movement against United States policy has no connexion with communism, the better for the United States and the greater contribution it will make to the cause of world peace."

51. Mr. Jamali referred to the relations between the Soviet Union and the United Arab Republic and, in particular, to the support which the Soviet people is giving to the President of the United Arab Republic, Mr. Nasser. It is difficult for me to say anything about Mr. Jamali's quotation from the statement allegedly made by the Prime Minister of the Soviet Union, Mr. Khrushchev, on 16 May 1958 [824<sup>th</sup> meeting, para. 202]. We have been unable to find it. We do know something else, however, namely, that on 17 May, on his return to Cairo, President Nasser stated that Prime Minister Khrushchev had assured him that

"... he wants nothing from us (that is, from the United Arab Republic) but cordial friendship and

est d'appuyer constamment et énergiquement les aspirations des peuples arabes à l'unité et de vouloir que les Arabes vivent dans l'amitié et l'harmonie. Si certains membres du Conseil considèrent cela comme un péché, nous sommes prêts à nous confesser. Oui, nous sommes pour l'établissement de relations fraternelles et amicales entre les peuples arabes, pour le renforcement de l'indépendance des pays de l'Orient arabe, pour la consolidation de la paix et de la sécurité dans cette région. Cette politique de l'Union soviétique rencontre l'appui des Arabes, car nos objectifs sont ceux de tous les peuples divisés par des siècles d'oppression coloniale, qui savent à quoi s'en tenir sur l'épouvantail du communisme qu'agit une fois de plus M. Jamali et qui, depuis longtemps, n'effraie plus personne.

49. Cependant, M. Jamali se borne à répéter là encore ce que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, a dit avant lui au sujet du Liban. M. Dulles a déclaré lui aussi que les événements du Liban sont l'œuvre des communistes. Il est intéressant de voir ce que les Libanais eux-mêmes répondent à M. Dulles.

50. Le journal libanais *Telegraph-Beirut* a publié le 14 mai 1958 une déclaration de M. Saeb Salaam, ancien premier ministre, qui répond à l'assertion de M. Dulles selon laquelle les événements survenus au Liban sont imputables aux communistes. Je voudrais citer cette déclaration, qui constitue aussi, d'ailleurs, une réponse aux arguments de M. Jamali.

"Il est regrettable qu'un dirigeant politique aussi important que Dulles fasse de semblables déclarations sans tenir le moindre compte de la situation réelle au Liban, où des bandes armées, encouragées et équipées par les autorités, tuent et blessent les civils. La déclaration de Dulles d'après laquelle l'opposition agit à l'instigation du communisme est démentie par le fait que les chefs des différentes communautés religieuses du pays, notamment le patriarche maronite, le Mufti et les ulémas chiites, et les cheiks des Druzes, ont donné leur bénédiction au mouvement populaire, qu'ils soutiennent ouvertement. Les Libanais ne souhaitent qu'une chose : assurer l'existence et l'indépendance du Liban et garantir la paix chez eux et dans tous les pays arabes. Plus tôt les Etats-Unis comprendront cette grande vérité, à savoir que le mouvement national actuel dirigé contre la politique américaine n'a rien à voir avec le communisme, mieux ils s'en trouveront et plus ils contribueront à la paix internationale."

51. M. Jamali a parlé des relations de l'Union soviétique avec la République arabe unie, et notamment de l'appui que le peuple soviétique donne au Président de la République arabe unie, M. Nasser. Il m'est difficile de faire le moindre commentaire au sujet des citations que M. Jamali dit avoir tirées d'une déclaration que le Premier Ministre de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, aurait faite le 16 mai 1958 [824<sup>e</sup> séance, par. 202]. Nous n'avons pu en trouver trace. Mais nous savons qu'à son retour au Caire le président Nasser a déclaré le 17 mai que M. Khrouchtchev lui avait donné l'assurance

"[...] qu'il ne nous demande (c'est-à-dire à la République arabe unie) rien d'autre qu'une amitié

love, that no conditions are attached to the relations between our two peoples, and that our mutual advantage does not depend on any kind of conditions."

52. The Soviet people in fact holds the Arab peoples in high esteem and has the warmest feelings of friendship towards President Nasser. These warm feelings of friendship are, above all, attributable to what President Nasser has done for the national liberation of his country. The Soviet people sees in the President of the United Arab Republic a national hero who has boldly raised the banner of struggle against the colonialists, who has fought and is still fighting for the independence of his Republic and of the other Arab peoples which have not yet freed themselves from colonial oppression.

53. Mr. Jamali has repeated the hackneyed contention of Western propaganda that the Soviet Union is seeking to "penetrate" the countries of the Near and Middle East, exploiting for that purpose its friendly relations with the United Arab Republic and "world communism". It is hardly necessary to demonstrate the absurdity of such assertions. Everyone, including Mr. Jamali, knows that the Soviet Union's friendly relations with the Arab peoples rest on a foundation of mutual advantage and are expressed in agreements on matters of culture, trade and economic relations concluded on the basis of equal rights. We seek no conditions from the Arab peoples which are incompatible with their sovereignty and national interests. The Soviet Union has no colonial ambitions. We neither possess nor seek oil concessions in Arab countries. We have no oil pipelines on the territory of the Arab countries, nor do we have military bases intended for the waging of aggressive wars. The Soviet Union did not suppress the national liberation movement of the Arab peoples.

54. In view of this, Mr. Jamali's assertion that Western colonialism is dead sounded, at the very least, strange — provocative, I would say. This is what he said: "...Western colonialism is a dead thing, a thing of the past." [ibid., para. 227] Consequently, it allegedly no longer constitutes a threat to the peoples of the Near and Middle East, Asia and Africa. Is this assertion in accord with what was said at the African-Asian Conference, held at Bandung in 1955, which, Mr. Jamali tells us, he himself attended? We all know that the Bandung Conference recognized colonialism as an evil, a present evil, and that the subjection of peoples to foreign enslavement, rule by exploitation, is contrary to the United Nations Charter. The members of the Security Council are no doubt aware of the decisions of the Conference of Independent African States, held at Accra in April 1958 — a conference of countries whose most acute and burning problem is that of liquidating colonialism. The Conference's main decision was a condemnation of colonialism and an appeal for all possible support of the dependent peoples in their struggle for liberation.

et une affection sincères, que les relations entre nos deux peuples ne sont soumises à aucune condition, pas plus que le respect de nos intérêts mutuels ».

52. Il est exact que le peuple soviétique respecte beaucoup les peuples arabes et a la plus grande amitié pour le président Nasser. Ce sentiment d'amitié profonde a été suscité avant tout par ce que le président Nasser a fait pour la libération nationale de son pays. Le peuple soviétique voit dans le Président de la République arabe unie un héros national qui a courageusement levé l'étendard de la lutte contre les colonisateurs, qui a mené et qui mène toujours la lutte pour l'indépendance de sa république et pour celle des autres peuples arabes qui ne se sont pas encore libérés du joug colonial.

53. M. Jamali a repris un slogan éculé de la propagande occidentale touchant le présumé désir qu'aurait l'Union soviétique de « pénétrer » dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, et de se servir à cette fin des relations amicales qu'elle entretient avec la République arabe unie ainsi que du « communisme mondial ». Il n'est guère utile de prouver combien de semblables assertions sont ridicules. Chacun sait, y compris M. Jamali, que les relations d'amitié entre l'Union soviétique et les peuples arabes reposent sur le principe de l'avantage mutuel et se manifestent par des accords culturels, commerciaux et économiques fondés sur le principe de l'égalité des droits. Nous ne cherchons pas à imposer aux peuples arabes des conditions qui seraient incompatibles avec leur souveraineté et leurs intérêts nationaux. L'Union soviétique n'a pas de visées colonialistes. Nous n'avons pas de concessions pétrolières dans les pays arabes et nous ne cherchons pas à en obtenir. Nous n'avons pas de pipe-lines sur le territoire des pays arabes, et nous n'y possédons pas non plus de bases militaires destinées à des guerres d'agression. L'Union soviétique n'a jamais réprimé le mouvement de libération nationale des peuples arabes.

54. Dans ces conditions, il est pour le moins curieux — j'y relève même une certaine provocation — que M. Jamali vienne nous affirmer que le colonialisme occidental est mort. C'est là ce qu'il a dit : « Le colonialisme occidental appartient au passé, il a cessé d'exister » [ibid., par. 227]. En d'autres termes, le colonialisme ne constituerait plus une menace pour les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique. Cette affirmation s'accorde-t-elle avec ce qui a été dit à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en 1955, à laquelle M. Jamali nous dit lui-même avoir assisté ? On sait que la Conférence de Bandoung a reconnu que le colonialisme est un mal et qu'il sévit toujours, que l'asservissement des peuples par l'étranger et le règne de l'exploitation sont contraires à la Charte des Nations Unies. Je ne doute pas que les membres du Conseil de sécurité connaissent les décisions prises par la Conférence des Etats indépendants africains, tenue à Accra en avril 1958, conférence réunissant les pays pour lesquels le problème de la liquidation du colonialisme est le plus urgent et le plus grave. La principale décision de cette conférence a été une condamnation du colonialisme et un appel en vue d'obtenir toute l'aide possible pour les peuples dépendants qui luttent pour leur libération.

55. Would Mr. Jamali have dared to make such a statement before the peoples of the African continent? How would the peoples of, say, Muscat and Oman or Yemen have replied to his statement that western colonialism is dead?

56. In conclusion, the Soviet delegation feels obliged to point out once again that it is the duty of all members of the Security Council to consider in a thoroughly responsible manner the question before us and to refrain from the intolerable policy of stirring up conflicts between the Arab peoples — in the present instance, of supporting Lebanon's groundless accusations and ignoring the well-founded position of the Government of the United Arab Republic, which categorically rejects these accusations. Only this approach will make it possible to thwart the plans of certain Powers to intervene in Lebanon's domestic affairs and to exploit the events in Lebanon to the detriment of the Arab peoples' national interests.

57. Mr. MALIK (Lebanon): At this point in the Security Council's debate, I should like to make a very few observations. It is apparent that the Council is now approaching the moment of decision, or indecision, in this matter. It may therefore be appropriate for me to make one or two remarks.

58. First, I must comment on some of the quotations which Mr. Sobolev has made from Lebanese newspapers. It is apparent that Mr. Sobolev has been quoting from one of his favourite newspapers — the *Telegraph-Beirut*. Everybody knows that the newspaper *Telegraph-Beirut* is like *L'Humanité* in Paris and the *Daily Worker* in New York — if the latter still exists. We are happy to allow that point of view to find expression in Lebanon. It is impossible to quote from any newspapers in Moscow which do not express the official point of view of the Soviet Union Government. Our struggle in Lebanon today is aimed precisely at preserving that mode of life in which there will be room in our society for a variety of opinion, including communist opinion, to find free expression. That raises the issue of the extent to which freedom accorded to that type of opinion will in the end subvert freedom altogether. That is the ultimate issue facing Lebanon and many other countries.

59. I must, however, point out that Mr. Sobolev's quotations from *Telegraph-Beirut* and other newspapers slant the picture of what is happening in my country completely in the direction of the point of view of the Soviet Union and the international communist movement.

60. Then, Mr. Sobolev has quoted from the Patriarch, former Prime Ministers, and so forth. Again, we are happy that there is this freedom in Lebanon in which everyone can express his opinion. We are now going through the crisis involved in how much that freedom can be abused — to the point of possibly undermining itself, so that a stage is reached in which there is no expression of opposition in our country; we are fighting so that that stage will not be reached.

55. M. Jamali se serait-il permis de faire une semblable déclaration devant les peuples du continent africain ? Que lui répondraient les peuples de Mascate et d'Oman ou du Yémen, par exemple, s'il leur disait que le colonialisme occidental est mort ?

56. En conclusion, la délégation soviétique juge nécessaire de répéter que tous les membres du Conseil de sécurité ont le devoir de rester pleinement conscients de leurs responsabilités lors de l'examen de la question dont nous sommes saisis, et de renoncer à la politique inadmissible qui consiste à semer la dissension entre les peuples arabes, et, dans le cas qui nous occupe, à appuyer les accusations sans fondement du Liban en méconnaissant la position parfaitement fondée du Gouvernement de la République arabe unie, qui rejette catégoriquement ces accusations. Ce n'est qu'en adoptant une telle attitude que l'on pourra faire échouer les plans de certaines puissances qui voudraient intervenir dans les affaires intérieures du Liban et exploiter les événements du Liban au détriment des intérêts nationaux des peuples arabes.

57. M. MALIK (Liban) [traduit de l'anglais] : Je voudrais, à ce stade des débats du Conseil de sécurité, présenter quelques très brèves observations. Il est évident que le Conseil approche maintenant du moment où il se prononcera, ou non, sur cette question. Il convient donc peut-être que je formule une ou deux observations.

58. Tout d'abord, je dois commenter certaines des citations puisées par M. Sobolev dans les journaux libanais. Il est évident que M. Sobolev a cité un de ses journaux favoris, le *Telegraph-Beirut*. Chacun sait que le journal *Telegraph-Beirut* est à Beyrouth ce qu'est *L'Humanité* à Paris et le *Daily Worker* — s'il existe encore — à New York. Nous sommes heureux de permettre à cette opinion de s'exprimer au Liban. Il est impossible de citer un journal de Moscou qui n'exprime pas l'opinion officielle du Gouvernement de l'Union soviétique. La lutte que nous menons aujourd'hui au Liban a précisément pour but de préserver ce mode de vie qui permettra à toutes les opinions, y compris l'opinion communiste, de s'exprimer librement dans notre société. Cela soulève la question de savoir dans quelle mesure la liberté accordée à ce genre d'opinion mettra en danger, en fin de compte, la liberté en général. Telle est l'ultime problème auquel font face le Liban et de nombreux autres pays.

59. Je dois, toutefois, souligner que les citations tirées par M. Sobolev du *Telegraph-Beirut* et d'autres journaux donnent de ce qui se passe dans mon pays une image qui correspond uniquement au point de vue de l'Union soviétique et du mouvement communiste international.

60. M. Sobolev a cité ensuite le patriarche, d'anciens premiers ministres, et d'autres personnalités. Là encore, nous sommes heureux qu'il existe au Liban cette liberté qui permet à chacun d'exprimer son opinion. La crise que nous traversons actuellement soulève la question de savoir dans quelle mesure on peut abuser de cette liberté — au point où elle risque de se détruire elle-même et où toute manifestation d'opposition serait supprimée dans notre pays : nous luttons pour que ce stade ne soit pas atteint.

61. At a previous meeting of the Council, I said enough concerning the Patriarch and his political views [823rd meeting, para. 185]. The Patriarch is an honourable man. He can absolve the sins of his flock. But his political views are shared by fewer than one-tenth of 1 per cent of his flock. Therefore, politically speaking, the Patriarch represents no one.

62. With regard to the former Prime Ministers and Presidents of the country, from whom Mr. Sobolev quotes, again we are happy that they exist there and that they are free to express themselves. I can only say that I wish that the dozen or so former Prime Ministers from whom we never hear at all in other parts of the Middle East could be heard from at this juncture. I wish that their voices could be heard and that Mr. Sobolev would quote from them when they were.

63. It gives me a great deal of pleasure, and honour even, to find Mr. Sobolev quoting our Opposition — the Opposition in a country where there is a real opposition, and where we give it every freedom to express itself. But obviously it is not fair or objective — to use a word which he himself used on more than one occasion — for him to quote from only the one shade of opinion which happens to interest him most. That is obviously the revolutionary method, the method of supporting a certain point of view everywhere it exists and encouraging it, promoting it, giving it publicity all over the world and thus helping the revolution — the revolution not only in Lebanon, but everywhere else as well.

64. This monolithic point of view, whereby one picks and chooses exactly according to one's own desire and goes ahead to strengthen the movements that are politically akin to one, is what we are facing at the present moment in the Middle East. I am sure that we have to go through that phase. I hope that we shall overcome the difficulty. I hope that we shall retain variety, plurality, difference of opinion and freedom — not only in my country, but also in the Near East as a whole.

65. Thus Mr. Sobolev's quotations — and I am sure that he is wonderfully documented on newspapers and magazines and on the statements of our former Prime Ministers and other leaders — please us and plead for us, and they have demonstrated to the Council the real struggles which are going on at the moment in the Middle East, behind and beyond our present difficulty, which we hope we will overcome.

66. Whatever decision or indecision the Council may come to shortly, I take it that — and I hope that when I have finished, the President will inform me on this point — the Council will continue to have this problem before it, regardless of the outcome of this meeting and regardless, as I say, of the decision or indecision that the Council may come to in a moment. It is important for us to know that the Council continues to have this issue before it, even beyond the attempt at a decision today.

67. One last word. This whole matter which has been under consideration here can be viewed on two

61. Au cours d'une séance antérieure du Conseil, j'ai suffisamment parlé du patriarche et de ses opinions politiques [823<sup>e</sup> séance, par. 185]. Le patriarche est un homme honorable. Il peut absoudre ses fidèles de leurs péchés. Mais ses opinions politiques sont partagées par moins du millième de ses fidèles. Par conséquent, politiquement parlant, le patriarche ne représente personne.

62. En ce qui concerne les anciens premiers ministres et présidents de notre pays, que cite M. Sobolev, encore une fois, nous sommes heureux qu'ils vivent et qu'ils soient libres d'exprimer leur opinion. Tout ce que je puis dire, c'est que je voudrais que la douzaine d'anciens premiers ministres dont nous n'entendons jamais parler dans d'autres parties du Moyen-Orient puissent se faire entendre en ce moment. Je voudrais que ces voix puissent être entendues et que M. Sobolev cite leurs paroles.

63. Je suis très heureux, et même honoré, que M. Sobolev cite les déclarations émanant de notre opposition, opposition d'un pays où existe une opposition véritable, et à laquelle nous donnons toute liberté de s'exprimer. Mais, de toute évidence il n'est ni juste ni objectif — pour reprendre les termes qu'il a employés à plus d'une occasion — de la part de M. Sobolev de ne citer que la seule nuance de l'opinion qui se trouve être celle qui l'intéresse le plus. C'est évidemment la méthode révolutionnaire, la méthode qui consiste à appuyer un certain point de vue partout où il existe, à l'encourager, à le favoriser, à le faire connaître dans le monde entier et à aider ainsi la révolution — la révolution non seulement au Liban, mais partout ailleurs dans le monde.

64. Cette attitude monolithique, en vertu de laquelle on sélectionne et choisit exactement selon son propre désir afin de pouvoir renforcer les mouvements qui se rapprochent politiquement du vôtre, c'est ce que nous voyons actuellement au Moyen-Orient. Je suis certain que nous devons passer par cette phase. J'espère que nous surmonterons la difficulté. J'espère que nous saurons conserver la diversité, la multiplicité, la variété d'opinion et la liberté, non seulement dans mon pays, mais également dans le Proche-Orient tout entier.

65. Ainsi, les citations de M. Sobolev — et je suis certain qu'il est remarquablement documenté sur nos journaux et nos revues et sur les déclarations de nos anciens premiers ministres et autres dirigeants — nous font plaisir et plaident en notre faveur ; elles ont montré au Conseil quel est le caractère de la lutte qui se poursuit actuellement au Moyen-Orient derrière les difficultés actuelles, que nous espérons surmonter.

66. Que le Conseil parvienne ou non à une décision dans un proche avenir — et j'espère que lorsque j'aurai terminé le Président me renseignera sur ce point — il restera saisi de la question quelle que soit l'issue de cette séance, et indépendamment du fait, comme je l'ai dit, que le Conseil prendra ou non une décision dans quelques instants. Il est important que nous sachions que le Conseil reste saisi de cette question, même après la tentative faite aujourd'hui pour parvenir à une décision.

67. Un dernier mot. L'ensemble de la question qui a été examinée ici peut être considéré de deux points,

distinct levels. There is the level of the immediate and the urgent, and there is the level of the ultimate and the fundamental. The level of the immediate and urgent is the one with which we have all been for the most part engaged. There is trouble in Lebanon, there is massive intervention in our affairs, and we bring this conflict to the Council here. Various Governments express their points of view. Some kind of decision is or is not arrived at by the Council, and then we all go home and await developments. That is an important level on which this question may be viewed. In fact, it is the level of action and of urgency, and it is the level with which the Council is, for the most part, concerned.

68. But, as I say, there is a more basic, a more ultimate and a more fundamental level of questions which this matter raises. That is the level, if I may so call it, of history, namely, the basic questions which history is asking through the crisis of Lebanon. The crisis of Lebanon raises fundamental questions in history and for history, and very briefly I wish to tell you what they are in my view.

69. Our crisis raises two questions for the United Nations as an organization. There is, first, the question of the small nations. What is their fate in the United Nations? Can the United Nations save the small States? Is the United Nations an arena of struggle only between the big, so that the small must be left to their fate, must be submerged, must be pushed aside to the margin of existence in the United Nations — or is there a modicum of protection that the small nations can count upon from the United Nations? The crisis of Lebanon puts this test to the United Nations.

70. The Lebanese crisis puts a second test to the United Nations, namely, whether the United Nations machinery and whole conception is fit to deal with subversion, with indirect aggression. It is easy to deal with direct, palpable and demonstrable aggression such as the crossing of frontiers by regular troops; but is the United Nations machinery capable of handling indirect aggression or subversion? This is the second test which our crisis historically puts before the United Nations.

71. These, then, are the two historic questions which our case raises before the United Nations and before the world.

72. Our case also raises two fundamental, historic questions for the Arabs. This is the second order of fundamental questions to which I wish to refer. The first of these questions is this: is there room for a small, independent, free Arab State, or must all Arab States sooner or later merge into a larger whole? This is a basic historic question which the present moment in history, through our crisis, raises with the Arabs as a whole.

73. It raises a second question, namely, whatever the answer to this first question may be, would the new state of affairs in the Arab world, however it

de vues différents. Il y a le point de vue de l'intérêt immédiat et de l'urgence, et il y a le point de vue de l'intérêt final et essentiel. Nous nous sommes presque constamment placés sur le plan de l'intérêt immédiat et de l'urgence. Il existe des troubles au Liban, il y a une intervention massive dans nos affaires, et nous avons soumis ce conflit au Conseil. Plusieurs gouvernements ont exprimé leur opinion. Le Conseil prend ou ne prend pas de décision, et nous rentrons tous chez nous et attendons les événements. Il est possible d'envisager la question sous cet aspect important. En fait, c'est le plan de l'action et de l'urgence, et c'est le plan qui, d'une façon générale, retient l'attention du Conseil.

68. Mais, ainsi que je l'ai dit, le problème se situe aussi sur un plan plus fondamental, plus élevé et plus essentiel. C'est, si je puis l'appeler ainsi, celui de l'histoire, à savoir le plan des questions historiques fondamentales dont la crise du Liban ne peut être exclue. Cette crise pose, dans le contexte de l'histoire, des questions fondamentales pour l'histoire ; je voudrais vous dire très brièvement quelles sont, selon moi, ces questions.

69. Notre crise présente deux problèmes pour l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation. Tout d'abord, le problème des petites nations. Quel est leur sort à l'Organisation des Nations Unies ? Celle-ci peut-elle sauver les petits Etats ? Est-elle une arène où ne peuvent lutter que les grands, les petits étant abandonnés à leur sort et devant être submergés, ou rejetés en marge de l'existence de l'Organisation ? Ou bien les petites nations peuvent-elles compter sur une certaine protection de la part de l'Organisation des Nations Unies ? C'est la question que la crise du Liban pose à l'Organisation.

70. La crise du Liban pose une autre question, celle de savoir si les moyens d'action de l'Organisation et sa conception même permettent de combattre la subversion, l'agression indirecte. Il est facile de prendre des mesures pour répondre à l'agression directe, tangible, ouverte, telle que le passage des frontières par des troupes régulières — mais les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent-ils faire face à l'agression indirecte ou à la subversion ? C'est la seconde question que notre crise pose, sur le plan de l'histoire, à l'Organisation.

71. Tels sont les deux problèmes historiques que soulève notre crise pour l'Organisation des Nations Unies et pour le monde.

72. Notre situation soulève également deux problèmes historiques essentiels pour les Arabes. C'est la deuxième catégorie de problèmes essentiels dont je veux faire mention. Le premier de ces problèmes est le suivant : y a-t-il place pour un petit Etat arabe, libre et indépendant, ou bien faudra-t-il que, tôt ou tard, les Etats arabes fusionnent tous en un Etat plus vaste ? C'est là une question historique essentielle qui se présente en ce moment à l'ensemble du monde arabe à travers notre crise.

73. Le second problème est celui de savoir, quelle que puisse être la solution du premier, si le nouvel état de chose dans le monde arabe — sous quelque

is going to emerge and develop, emerge and develop under the sign of what I call the universal, or under the sign of what I would call the special, the particular, the exclusive? Is the basic philosophy which is going to permeate the new shape of things in the Arab world one which has the universal man as its basis, or is it one which will be based upon special, particular and exclusive considerations? This is the second historic question which our crisis raises before the Arab world.

74. Our crisis also raises two fundamental questions for Lebanon itself. The first is this: can Lebanon stand the pressure? Does it have the political and moral wisdom and the resiliency which will enable it to survive its present trial? This, indeed, is the historic test of the stature of Lebanon. It puts before us a second question: does Lebanon have enough friends in the Middle East and in the world to enable it to stand this pressure? This is the test of the reality of the friendships of Lebanon.

75. It also puts historic questions of a fundamental character to the Soviet Union. The Soviet Union is today present in the Middle East. Its presence is felt, and the question that is put to it in its presence there is whether we are going to have an era of co-operation and peace, not only among ourselves in that area, but also between ourselves and the other countries of the Middle East and the rest of the world. Does the real presence of the Soviet Union in the Middle East mean not only the elevation of the masses, not only social change, not only fundamental revolution — and much of that revolution has been long awaited and is long overdue — but also, as far as peace and tranquillity and freedom are concerned, all these things not only among ourselves, but also between ourselves and the rest of the world? That question, too, is put critically, fundamentally and historically to the Soviet Union in its presence in the Middle East at the present moment.

76. There are also questions to the Western world which our crisis raises — fundamental questions. Is the Western world in its relations with the Middle East adequate to meet the fundamental changes which are arising in the Middle East at the present moment, or must it, because of certain fundamental inadequacies from which it may be suffering from, withdraw inevitably from the Middle East? By withdrawal, I do not mean political control, because we do not want political control from any corner of the earth; by withdrawal, I mean withdrawal in the matter of ideals and of influence and of interest and of presence.

77. Mr. Sobolev referred in one of his statements to certain people, including myself, being described as "pro-Western" [824<sup>th</sup> meeting, para. 181]. I have never felt it a source of dishonour for me to be called "pro-Western". I think that the Western world is not a wholly evil world. I think that it is a great thing to know, to read and to contemplate the great masters of thought and of life in the Western tradition. I think that even Russia itself owes a great deal to that Western tradition which, for the last 300 years, has been penetrating Russia. But the question that arises for the West in the Middle East today is, to what

forme qu'il se dégage et évolue — se présentera et évolera sous le signe de ce que j'appellerai l'universel, ou sous le signe de ce que l'appellerai le particulier, le relatif, l'exclusif ? La doctrine essentielle qui inspirera le nouvel ordre des choses dans le monde arabe sera-t-elle centrée sur l'homme universel, ou sera-t-elle fondée sur des considérations particulières, relatives et exclusives ? C'est le second des problèmes historiques que notre crise pose au monde arabe. T.L.A.

74. Notre crise soulève également deux problèmes essentiels pour le Liban lui-même. Le premier est celui-ci : le Liban peut-il résister à la pression ? A-t-il la sagesse politique et morale et la souplesse qui lui permettront de survivre à l'épreuve actuelle ? C'est là, à la vérité, l'épreuve historique pour la structure du Liban. Elle suscite une seconde question : le Liban a-t-il suffisamment d'amis au Moyen-Orient et dans le monde pour résister à cette pression ? La réalité des amitiés du Liban se trouve aussi mise à l'épreuve.

75. La crise présente également pour l'Union soviétique des problèmes historiques et d'un caractère essentiel. L'Union soviétique est aujourd'hui présente au Moyen-Orient. Sa présence se fait sentir, et la question que soulève sa présence même est de savoir si cette présence va nous apporter une ère de collaboration et de paix, non seulement parmi nous, dans cette région, mais entre nous et les autres pays du Moyen-Orient et le reste du monde. La présence effective de l'Union soviétique au Moyen-Orient se traduira-t-elle non seulement par le progrès des masses, les modifications de la structure sociale et une révolution profonde — et une telle révolution est dans une large mesure attendue et nécessaire depuis longtemps — mais également par la paix, la tranquillité et la liberté, non seulement parmi nous, mais entre nous et le reste du monde ? Telle est aussi la question grave et essentielle qui se pose, sur le plan de l'histoire, à l'Union soviétique du fait de sa présence actuelle au Moyen-Orient.

76. Notre crise pose aussi des questions pour le monde occidental — des questions essentielles. Le monde occidental, dans ses relations avec le Moyen-Orient, est-il en mesure de faire face aux transformations profondes qui se produisent actuellement au Moyen-Orient, ou devra-t-il, en raison de certaines insuffisances fondamentales dont il souffre peut-être, se retirer inéluctablement du Moyen-Orient ? Par retrait, je ne veux pas parler de contrôle politique, car nous ne souhaitons aucun contrôle politique d'où qu'il vienne ; par retrait, j'entends un retrait sur le plan de l'idéal, de l'influence, des intérêts et de la présence.

77. Dans une de ses déclarations, M. Sobolev a parlé de certaines personnes, y compris moi-même, que l'on qualifie de « pro-Western » (pro-occidentales) [824<sup>e</sup> séance, par. 181]. Il ne m'a jamais semblé que ce pouvait être un déshonneur pour moi que d'être appelé ainsi. Je pense que le monde occidental n'est pas entièrement mauvais. Je crois que c'est une grande chose que de connaître, de lire, d'étudier, les grands maîtres de la pensée et de la vie dans la tradition occidentale. Je pense que la Russie elle-même doit beaucoup à cette tradition occidentale, qui, depuis trois cents ans, la pénètre. Mais la question qui se

extent is being called "pro-Western" a reproach, and what is the cause of that reproach? The West has got to think about these things. It has got to save its name in the Middle East, and not only through political activity, but through much else indeed.

78. So our problem raises these basic issues with respect to the Western world.

79. Finally, so far as these ultimate historic questions are concerned, there is a problem raised by our crisis for the region from which we come, namely, for the whole of the Middle East. The question is this: would it serve peace and stability for the area, for the Middle East, if Lebanon's independence were lost, if there were a kind of *Anschluss* between Lebanon and certain parts of the Middle East? Would that be a service to peace and security, or might it not rather be the beginning of a chain of events whose end we may not now foresee? It may well be — I believe it is — a necessity for peace and stability in the area that Lebanon should retain its complete independence and its complete integrity and freedom. If that is so, then the region as a whole must be interested in that fact and must see to it that no *Anschluss* occurs because it would upset the peace in the area and its stability.

80. These are some of the ultimate questions which history is raising for all of us through our little crisis in Lebanon today. I feel proud when I realize that this little country of mine raises all these issues, because these are questions of the essence of the world situation today.

81. We are most grateful to the Security Council for having considered our problem with such sympathy, understanding and attention as we have obtained. Whatever decision you come to is yours. You are primarily responsible for the maintenance of international peace and security. You know what is best to be done in the circumstances. We only want to live in peace with our neighbours, to do our little bit in furthering the causes of freedom and prosperity and the welfare of the peoples of the Middle East. We can do that only if we feel that we are not harassed or threatened — if we feel that we are free and independent. We cannot work in an atmosphere of threat and fear. We will be completely stifled in such an atmosphere. Therefore, to enable us to make the little contribution that we can make in that area and, through the area, to the world, we must feel absolutely secure in our freedom and independence. That is why we brought our case to you; that is why we trust your judgement; and that is why we await that judgement.

82. The PRESIDENT: The list of speakers is concluded. The Council will now vote on the Swedish draft resolution [S/4022].

*A vote was taken by show of hands.*

pose aujourd'hui pour l'Occident au Moyen-Orient est de savoir dans quelle mesure le qualificatif de pro-occidental constitue un reproche, et quelle en est la cause ? L'Occident se doit de méditer sur tout cela. Il doit sauver sa réputation au Moyen-Orient, non seulement par son activité politique, mais aussi de nombreuses autres manières.

78. Telles sont ainsi les questions fondamentales que notre problème pose pour le monde occidental.

79. Enfin, en ce qui concerne les questions historiques d'importance suprême, il est un problème que pose notre crise pour la région à laquelle nous appartenons, c'est-à-dire le Moyen-Orient tout entier. Ce problème est le suivant : la cause de la paix et de la stabilité de la région, du Moyen-Orient, serait-elle servie si le Liban perdait son indépendance, s'il y avait une sorte d'*Anschluss* entre le Liban et certaines parties du Moyen-Orient ? Serait-ce un service rendu à la paix et à la sécurité, ou ne serait-ce pas plutôt le commencement d'une suite d'événements dont nous ne pouvons pas actuellement prévoir la fin ? Ce pourrait être — et pour ma part je le crois — une nécessité pour la paix et la stabilité de cette région que le Liban conserve son entière indépendance, sa pleine intégrité et sa liberté. En ce cas, la région dans son ensemble doit être intéressée à ce qu'il en soit ainsi et doit veiller à ce qu'aucun *Anschluss* n'ait lieu, car un tel événement bouleverserait la paix et la stabilité de la région.

80. Ce sont là certaines des questions ultimes que l'histoire nous pose à tous, à l'occasion de notre petite crise libanaise actuelle. J'éprouve quelque fierté à penser que le petit pays qui est le mien soulève tous ces problèmes, car ce sont là des problèmes qui, dans la situation mondiale actuelle, sont d'une importance capitale.

81. Nous sommes très reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir examiné notre problème avec tant de bienveillance, de compréhension et d'attention. C'est à vous qu'il appartient de prendre une décision, quelle qu'elle soit. Vous êtes responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Vous savez ce qu'il convient de faire dans les circonstances actuelles. Tout ce que nous voulons, c'est vivre en paix avec nos voisins, apporter notre modeste contribution à la cause de la liberté, de la prospérité et du bien-être des peuples du Moyen-Orient. Nous ne pouvons le faire que si nous ne nous sentons ni harcelés ni menacés, si nous nous sentons libres et indépendants. Nous ne pouvons agir dans une atmosphère de menace et de crainte. Nous serions complètement étouffés dans une telle atmosphère. Aussi, pour nous permettre d'apporter notre modeste contribution dans cette région et, par là, au monde entier, nous devons nous sentir entièrement en sécurité dans notre liberté et dans notre indépendance. C'est pourquoi nous vous avons soumis notre cause ; c'est pourquoi nous avons confiance en votre jugement, et c'est pourquoi nous attendons ce jugement.

82. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : La liste des orateurs est épuisée. Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution présenté par la Suède [S/4022].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*In favour:* Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Abstaining:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The draft resolution was adopted by 10 votes to none, with 1 abstention.*

83. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to explain the reasons for my vote on the resolution adopted by the Security Council. In view of the fact that neither the representative of the United Arab Republic nor the Lebanese representative objected to the Swedish draft resolution, the Soviet delegation abstained in the vote on it; this in no sense means, however, that we have changed our attitude towards the Lebanese complaint.

84. After studying the facts, the documents and the statements on this question, the Soviet delegation continues to regard as unfounded the complaint by the Lebanese Government that the United Arab Republic is interfering in Lebanon's affairs. Nor have our views in this regard been shaken by the debate which has taken place in the Security Council.

85. The Soviet delegation notes that the Council has not expressed its opinion on the substance of Lebanon's complaint and its accusations that the United Arab Republic is interfering in Lebanon's domestic affairs. The Soviet delegation is convinced that it is the inalienable right of the Lebanese people to resolve questions relating to the Lebanese State and that a settlement of the domestic conflict in Lebanon should be sought not in the Security Council, but in Lebanon itself. We therefore saw no necessity for the Security Council to take any action whatever.

86. Nevertheless, we cannot ignore the fact that there is actually a threat of interference in the domestic affairs of Lebanon — not, however, by the United Arab Republic, but by certain Western Powers which are openly preparing for armed intervention in Lebanon. This dangerous playing with fire must be halted. The Soviet delegation once more expresses its confidence that all States will display common sense, that they will not interfere in Lebanon's domestic affairs in any way, and that they will not permit the creation of a new hotbed of war in the Middle East.

87. Mr. LODGE (United States of America): The United States is gratified by the action of the Security Council today. First, the Council adopted the Swedish resolution which is a practical step towards peace. We trust that our esteemed Secretary-General will act with his accustomed speed and that he will have someone in Lebanon within twenty-four hours.

88. Then, in addition to the resolution, ten speeches were made in the Council, speeches which reflected clearly the regard which members of the Council felt for the merit of the statements made by the represen-

*Votent pour :* Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstinent :* L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par 10 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.*

83. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je voudrais expliquer mon vote sur la résolution adoptée par le Conseil de sécurité. Étant donné que ni le représentant de la République arabe unie ni le représentant du Liban n'ont élevé d'objection contre le projet de résolution présenté par la Suède, la délégation de l'Union soviétique s'est abstenue lors du vote sur ce projet, ce qui ne signifie nullement que nous ayons modifié notre attitude à l'égard de la plainte du Liban.

84. Après avoir étudié les faits, les documents et les déclarations relatifs à cette question, la délégation soviétique estime toujours que la plainte du Gouvernement libanais concernant une prévue intervention de la République arabe unie dans les affaires du Liban est dénuée de fondement. La discussion qui a eu lieu au Conseil de sécurité ne nous a pas fait non plus changer d'avis.

85. La délégation soviétique constate que le Conseil ne s'est pas prononcé sur le fond de la plainte et des accusations du Liban touchant une prévue intervention de la République arabe unie dans ses affaires intérieures. La délégation soviétique est convaincue qu'il appartient exclusivement au peuple libanais de résoudre les problèmes qui intéressent l'Etat libanais, et que le règlement du conflit intérieur libanais doit être recherché non pas au Conseil de sécurité, mais au Liban même. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé nécessaire que le Conseil de sécurité prenne des mesures quelconques.

86. On ne peut cependant méconnaître qu'il existe véritablement une menace d'intervention dans les affaires intérieures du Liban, qui vient non pas de la République arabe unie mais de certaines puissances occidentales, qui préparent ouvertement une intervention armée au Liban. C'est à ce jeu dangereux qu'il convient de mettre un terme. La délégation soviétique exprime une fois de plus la conviction que tous les Etats feront preuve de sagesse, qu'ils s'abstiendront d'intervenir dans les affaires intérieures du Liban sous quelque forme que ce soit, et qu'ils ne permettront pas la création d'un nouveau foyer de guerre dans le Moyen-Orient.

87. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité. D'abord, le Conseil a adopté le projet de résolution présenté par le représentant de la Suède, ce qui représente une contribution tangible à la cause de la paix. Nous comptons que notre estimé Secrétaire général agira avec sa célérité habituelle et enverra du personnel au Liban dans les 24 heures.

88. En outre, 10 discours ont été prononcés devant le Conseil, discours qui ont nettement montré toute l'importance que les membres du Conseil attachent aux déclarations faites par le représentant du Liban. Ces

tative of Lebanon. Both the speeches and the resolution are responsible, constructive actions for which we think the Council is entitled to congratulations.

89. The SECRETARY-GENERAL: Referring to what the representative of the United States has just said, I wish to inform the members of the Council that, as of last night, I took the necessary preparatory steps, and I hope that it will be possible for us to live up to the expectations expressed by Mr. Lodge.

90. I envisage an operation, so to say, on two levels: the observation group proper, mentioned in the resolution, which may not be on the spot tomorrow because it should be composed of highly qualified and experienced men who have to be collected from various corners of the globe; a second category which is, so to say, the group servicing the main group which can be recruited from the personnel we have at present in Jerusalem in the United Nations Truce Supervision Organization in Palestine. Some of them could be in Lebanon tomorrow.

91. There is, of course, a difficulty which arises in the planning of the activities of the Truce Supervision Organization and as to the status of its personnel, but I do not believe that this will introduce any delay. I feel, therefore, happy to be able to say that I think that the expectations of the representative of the United States will prove justified.

92. The PRESIDENT: Under the terms of the resolution we have just adopted, the Security Council is entitled to receive constant information through the Secretary-General from the observation group. We all hope that the information we will receive will be favourable to our hopes. Whatever the future developments, the Council remains seized of this question.

*The meeting rose at 1.40 p.m.*

discours, comme la résolution elle-même, constituent des actes réfléchis et constructifs, et nous estimons que le Conseil mérite d'en être félicité.

89. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*) : A propos de ce que vient de dire le représentant des Etats-Unis, je tiens à faire savoir aux membres du Conseil que, dès hier soir, j'ai pris les mesures préparatoires nécessaires, et j'espère qu'il nous sera possible de répondre à l'attente de M. Lodge.

90. J'envisage en quelque sorte une opération en deux temps : le groupe d'observation lui-même, mentionné dans la résolution, qui ne peut pas être sur place demain, car il devra être composé d'hommes hautement qualifiés et ayant une vaste expérience qui devront venir de toutes les parties du monde ; et une seconde catégorie qui sera, pour ainsi dire, un groupe au service du groupe principal et qui pourra être recruté parmi le personnel qui se trouve actuellement à Jérusalem à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Une partie de ce personnel pourra être au Liban dès demain.

91. Il existe évidemment une difficulté quant à la définition des activités de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve et au statut de son personnel, mais je ne crois pas qu'il en résulte un retard. Je suis donc heureux de pouvoir dire que je pense que les espoirs du représentant des Etats-Unis ne seront pas déçus.

92. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Aux termes de la résolution que nous venons d'adopter, le Conseil de sécurité doit être tenu constamment au courant des activités du groupe d'observation par l'intermédiaire du Secrétaire général. Nous espérons tous que les renseignements que recevra le Conseil répondront à nos espérances. Quelle que soit l'évolution ultérieure de la situation, le Conseil demeure saisi de la question.

*La séance est levée à 13 h. 40.*